

Checklist préparation d'une demande d'aménagement exceptionnel de direction ACM

Support de préparation d'un dossier à présenter au SDJES lorsque l'organisateur envisage le dispositif exceptionnel prévu par le CASF.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Ce document ne vaut pas demande officielle ni autorisation. L'aménagement est exceptionnel, temporaire et relève de la décision du préfet dans les conditions réglementaires ; utiliser le canal et les pièces demandés par le SDJES.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Besoin à documenter

- ☐ Type d'accueil
- ☐ Dates / durée
- ☐ Effectif et âges
- ☐ Motif précis du besoin de direction
- ☐ Éléments montrant que le besoin ne peut être satisfait autrement

Observations :

Personne envisagée

- ☐ Nom / prénom
- ☐ Fonction actuelle
- ☐ Qualifications / titres
- ☐ Expérience d'animation et de direction
- ☐ Disponibilité sur toute la période

Observations :

Mesures de sécurisation

- ☐ Organisation de l'équipe
- ☐ Accompagnement / référent organisateur
- ☐ Modalités de suivi
- ☐ Mesures spécifiques liées au public / effectif

Observations :

Démarche

- ☐ SDJES compétent identifié
- ☐ Modalités / formulaire local demandé au SDJES
- ☐ Pièces demandées rassemblées
- ☐ Date de transmission
- ☐ Décision reçue / référence
- ☐ Conditions fixées par l'autorité reportées dans l'organisation

Observations :

Points de vigilance

Ce document ne vaut pas demande officielle ni autorisation. L'aménagement est exceptionnel, temporaire et relève de la décision du préfet dans les conditions réglementaires ; utiliser le canal et les pièces demandés par le SDJES.

Sources de vérification

• Légifrance - Conditions de direction des ACM

CASF R.227-14 - aménagement exceptionnel temporaire par le préfet
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033253201/

• Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs

Cadre national des ACM - CASF
<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.